

LE MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ

RÉPONDRE À UN MARCHÉ PUBLIC
AVEC SON NUMÉRO SIRET



Marché public simplifié



L'observatoire régional de la commande publique (ORCP) s'engage pour l'accessibilité des marchés publics aux entreprises, et pour la simplification des démarches administratives.

QU'EST-CE QUE LE MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ ?

Il s'agit d'un dispositif mis en place afin de faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises. Le marché public simplifié (MPS) permet aux entreprises de répondre en ligne aux marchés publics à l'aide de leur numéro SIRET. Les pièces de candidature habituellement demandées sont alors récupérées directement auprès des administrations concernées (impôts, INSEE, etc). Le MPS vous simplifie la vie et vous fait gagner du temps !

AI-JE BESOIN D'UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?

Lorsque vous répondez à un marché public compatible « MPS », la signature électronique peut être reportée à l'attribution, selon le choix qu'aura fait l'acheteur lors du lancement de la consultation. Si tel est le cas, vous ne serez alors invité à signer votre offre que dans le cas où elle aura été retenue. Les modalités de remise des offres sont clairement indiquées dans chaque règlement de la consultation.

OÙ PUIS-JE OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ ?

Vous pouvez consulter la page officielle du MPS : <https://mps.apientreprise.fr>

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'utilisation du MPS nécessite de déposer une offre en ligne. Rendez-vous sur la plateforme des marchés publics de l'acheteur concerné.

- 1 Trouvez une consultation qui vous intéresse.



- 2 Si la consultation comprend bien le logo MPS, utilisez le MPS et entrez votre numéro SIRET.



- 3 La plateforme récupère de façon sécurisée les informations de votre entreprise (fiscales, sociales, administratives et juridiques).



- 4 L'acheteur reçoit la candidature complète de votre entreprise. Elle contient votre offre et les informations administratives agrégées, 100 % fiables et à jour.

